



## L'HÉLISKI À LA FRANÇAISE

Contournant la loi Montagne, qui interdit en France la "dépose à fin de loisirs", l'héliciski est un business florissant. Une chronique de notre correspondant François Carrel.

25 AVRIL 2008  
PHOTOS: CC ANDRE CHARLAND  
TEXTE: FRANÇOIS CARREL



Ce business florissant et très élitiste associe clients fortunés des grandes stations françaises, leurs guides ou moniteurs de ski et les sociétés d'hélicoptères : pour quelques centaines ou milliers d'euros selon les formules, les stars du sport, des médias et du show biz', les patrons d'industrie et les simples cadres sup' s'offrent grâce à l'hélico de fabuleuses descentes en neige vierge, loin des masses utilisant les remontées mécaniques et à la barbe des skieurs de randonnée impuissants.

Les déposes à fin de loisirs sont pourtant interdites en France, depuis la loi montagne de 1985, mais les promoteurs de l'héliciski à la française ne manquent ni d'idées ni de ressources. La pratique est légale en Suisse et dans certaines régions d'Italie ; les professionnels français proposent donc à leurs clients amateurs d'héliciski de rejoindre en voiture ou en hélico, depuis Chamonix (Haute Savoie) ou Courchevel (Savoie) par exemple, des bases aériennes suisses ou italiennes, d'où un autre hélico local les transporte sans efforts vers les sommets ou les cols les plus courts. Des lieux de dépose parfois frontaliers, ce qui permet un retour vers la France à ski... Le même procédé se développe également dans les Pyrénées : l'Espagne non plus n'a pas interdit l'héliciski.

Du côté de Val d'Isère (Tarentaise) ou de l'Alpe d'Huez (Isère), l'héliciski se pratique aussi sur le territoire national à la faveur d'une faiblesse de la loi : si elle interdit la « *dépose de passagers à des fins de loisirs* », elle ne dit rien de la récupération de skieurs au bas d'une montagne... Des sites non aménagés comme les vallées de Bonneval et de Clavans sont ainsi devenus des lieux habituels de « reprises » de skieurs qui ont basculé en hors piste depuis les hauts des remontées et se font ensuite ramener à la station de départ.

Les arguments pro-héliciski sont simples : la demande existe, ne pas y répondre reviendrait à laisser partir les clients fortunés vers la Suisse, l'Italie ou l'Espagne ; le volume des nuisances et pollutions dues à l'hélico est marginal à l'échelle du trafic routier et aérien dans les Alpes ; l'héliciski permet aux pilotes de s'entraîner pour les secours. Le syndicat des guides garde un prudent silence sur cette activité pratiquée et défendue par beaucoup de ses membres, le syndicat des moniteurs de ski et l'ESF la défendent d'arrache pied, certains comités de la Fédération française de ski l'utilisent, tandis que les grands élus montagnards se gardent bien d'intervenir...

Les associations de défense de l'environnement montagnard, Mountain Wilderness en tête, soutenues par le Club alpin français, ont manifesté à plusieurs reprises ces deux derniers hivers, afin de tenter d'attirer l'attention sur cette pratique qualifiée « *d'anachronique et méprisante* ». A l'instar des autres joujoux mécaniques en vogue sur la neige, motoneiges et quads, l'héliciski est incontestablement générateur de nuisances sonores et de pollution, quelles que soient leur gravité. Ces loisirs motorisés apparaissent surtout comme l'un des symboles, à l'heure du réchauffement climatique et de la fonte des glaciers, de l'excellente santé de la conception purement consumériste de la montagne.